

Exemples de relevés

suivi de l'index des noms cités

* * *

24/09/1706 Constitution de rente (E1912)

A messieurs les Châtelain, mayeur et échevins de cette ville d'Ors
*Remontre très humblement **Jacque DOUCHE** jeune homme à marié, âgé de 22 ans*
ou environ demeurant audit Ors, ci-devant dragon au service d'Espagne au régiment
*de **JAQUOT**, disant qu'en suite de la bataille du 23 Mai dernier, il aurait été écarté de*
son dit régiment tellement qu'il est resté audit Ors et n'est retourné que le 23 Octo
bre dernier et étant à son dit régiment en la ville de Mons, son capitaine l'a fait
appréhendé et conduire en prison de ladite ville après l'avoir dépouillé de tous ses
habist, étant son dit capitaine intentionné, selon toute apparence de le faire passer
par les étrières ou autres punitions plus sévères suivant les maximes de la guerre, si
*n'aurait été que le nommé **Gilles HAULTOEUR** demeurant audit Ors, lui aurait avancé*
la somme de 100 florins à condition de l'hypotéquer pour pouvoir se racheter à son
dit capitaine comme aussi pour le rhabiller ainsi qu'il a fait, mais comme ledit
remontrant n'est suffisamment âgé pour créer et constituer ladite somme à cours de
rente au foeur du denier 16, sur une maison, jardin et héritage situés audit Ors,
*tenant de lisière à **Jaque MORUE**, d'autre audit **Gilles HAULTCOEUR**, d'un debout au*
"Fossé du Foeillau" et par devant à la ruelle "Mottehuët", que ledit remontrant a à
lui appartenant de la succession de sa mère, n'ayant autre moyen pour satisfaire à
ladite somme que celui en question.

Cause pourquoi, il s'adresse à vous Messieurs pour que ce considéré il vous
plaise de l'autoriser de passer outre aux devoirs nécessaires pour la constitution de la
susdite rente, interposant pour ce votre gré et décret, dénommant pour tuteurs à cet
*effet **Jaque MORUE** et **Claude CAILLIET** ses oncles, quoi faisant.*

* * *
*

Du 24/11/1706

Par devant le sieur André DERAMPS mayeur d'Ors et comme échevins Jean
VALLET,
François RANDOUX, Antoine LEMOISNE, François Antoine DUPONT, Jean BOUCHER
et Jacque RICHART.

Ensuite du consentement de Monsieur le châtelain repris en l'ample ci-dessus,
*furent audit **Jacque DOUCHE** remontrant, tuteurs et curateurs pour cet effet*
*seulement **Jaque MORUE** et **Claude CAILLET** demeurant audit Ors, lesquels présents*

comparants acceptèrent ladite tutelle, promirent, s'obligèrent, jurèrent et passèrent procuration l'un à l'autre in forma. Ce fait après avoir entendu lesdits tuteurs, lesquels ont affirmé le contenu en la présente véritable et dont ils ont connaissance, messieurs les échevins au conjurement de monsieur le mayeur, ont autorisé et autorisent ledit remontrant avec lesdits tuteurs et du consentement d'André DOUCHE père dudit remontrant de faire ladite constitution requise de la rente en question au profit dudit Gilles HAULTCOEUR, interposant leurs grés et décrets.

Comparurent **Jacque DOUCHE, Jacque MORUE et Claude CAILLET** ses dits tuteurs et avec eux ledit **André DOUCHE** père dudit remontrant, lesquels de leur bonne volonté sans contrainte, dirent et reconnurent que parmi et moyennant la somme de 100 florins monnaie de Flandre qu'ils ont reçu comptant à leur apaisement dudit **Gilles HAULTCOEUR**. A ces causes, ils avaient et ont vendu, créé et constitué comme par ces présentes créent et constituent au droit et profit dudit **Gilles HAULTCOEUR et Marie DUPONT** sa femme présents et acceptants une rente franche, annuelle, héritière et perpétuelle portant par chacun an 6 florins et 5 pattars payable au 24 Novembre pour en faire le 1^{er} paiement audit jour de l'an 1707 et ainsi continuer à toujours ou jusqu'au rachat et remboursement à faire à une ou 2 fois en payant l'ors ladite rente, cours, arrê, rate de temps et dépens avec pareille somme de deniers capitaux et en plus grande sûreté ledit remontrant et ses dits tuteurs en vertu du décret à eux donné, ont mis, werpis et rapporté es main de loi toute la susdite maison, jardin et héritage repris amplement en la requête ci-devant, lequel rapport ils ont fait en manière accoutumée, domicile élu sur icelui héritage à tant demeurera ledit rapport es main de loi sans aucune charge ainsi qu'ils jurèrent par leur serment suivant la coutume.

Ainsi fait et passé audit Ors le jour, mois et an avant dit.

Marques : **Jaque MORUE, André DOUCHE, Jaque DOUCHE, Antoine LEMOISNE, Jaque RICHART**

Signes : **Glaude CALLIE, André DERAMPE, Jean VALLET, François RANDOUT, François Antoine DUPONT, Jean BOUCHER**

* * * *
*

ANSEAU	ANSSEAU	ANTOIN	ATH	AVOINE	AVOISNE
BARLÉ	BARLET	BASTENGNIES	BAZIN	BEAUMONT	BESSE
BEUGNIE	BEUNIS	BLANCHÉ	BLANCHER	BLANCHET	BLONDEAU
BOCHER	BOCQ	BOCQUER	BONAIRE	BONIFACE	BONNAIRE
BOTTE	BOUCHÉ	BOUCHER	BOUILLON	BOURGEOIS	BOURGOIS
BOUSÉ	BOUZER	BOUZET	BRACHELER	BRACHELET	BRASSELET
BRISSY	BRIZY	BUCHÉ	BUCHER	BURIDAN	BURILLON
BURLION					
CAILLEE	CAILLET	CAILLIÉ	CAILLIER	CAILLIET	CANON

CAPPEES	CAPPES	CARION	CASTELAIN	CAUCHIE	CASTELLAIN
CAUCHY	CLEMENT	COPIN	COPPIN	CORDELOIS	CORNE
COUSIN	CRAS	CRAT	CRAU	CRULE	
DAHTE	DAIS	DAISE	D'AISE	DAISSE	DATH
D'ATH	DAVESNE	DE BARALLE	DE BEAUMONT	DE BERGUES	DE BERNIS
DE BLONDEL	DE FONTAIN	DE FRANQUEVILLE		DE GHON	DE GRAU
DE LIMAGE	DE LIMAIGE	DE RAMPS	DE RANS	DE ST AUBERT	DEBEAUMONT
DEBERGUE	DEBLONDEL	DEBRUYERE	DEFRANCQUEVILLE		DEGAND
DELANNOY	DELAUDT	DELIMAGE	DELSART	DEMARET	DENIX
DERAMPE	DERAMPS	DESBRUIERE	DESFORGE	DESMARES	DESMARET
DESSE	DEUDON	D'HERLEMONT	DOUCHÉ	DOUCHER	DU BARLET
DU CROCQ	DU CROU	DUBARLET	DUCROQ	DUCROU	DUMONT
DUPONT	DUQUESNE	DUROT	DUROU		
EGO					
FAYNEAU	FELIPINT	FICHERO	FIEVERT	FIEVET	FILIPIN
FLAMEND	FLEURY	FONTAINE	FONTAINES	FOSSE	FRALFORT
GAMBIE	GAQUIERE	GARBER	GARBET	GARBI	GENLETTE
GEULETTE	GHODON	GHOSSE	GOEULETTE	GOSSE	GOUBE
GRENIER	GUAQUIER	GUAQUIERE			
HALZIMBERGUE		HAULAIN	HAULTCOEUR	HAUTCOEUR	HAUTIN
HUART	HUTIN	HUTTIN			
JACOB	JAQUOT				
LABETOU	LABETOUS	LALEUX	LAMARCHE	LAMBERT	LANCEAU
LANNOIS	LANNOY	LANSEAU	LANSSEAU	LASNE	LAVENANT
LE BON	LE CERF	LE MOISNE	LE ROY	LEBON	LECERF
LEFEBVRE	LEGRAND	LEJEUNE	LEMOISNE	LEMPEREUR	L'EMPREUX
LENE	LEGLER	LENNE	LEPAPE	LEQUEUX	LEROY
LESAIGE	LESNE	LEURET	LIENART	LOCQUENEUX	LOCQUENEAU
LOMBOIS	LORGNE	LORGUE	LORNE	LOUCET	
MACHON	MACOU	MANART	MARCHANT	MARCOU	MARCOUX
MARTIN	MAURU	MERLIN	MICHEL	MILOT	MIROU
MONART	MONNART	MORA	MOREAU	MORTIER	MOREAU
MORU	MORUE	MULOT			
NOIRMIN					
PAMART	PAMMART	PATERNOST	PATERNOSTE	PATERNOSTRE	PATERNOTE
PATERNOTTE	PAYOIS	PECQUEUR	PESIER	PESIERE	PESIERES
PESIERRE	PETEAU	PIERART	PIERRAR	POLY	POTTIER
POUILLAUDE					
RANDOUT	RANDOUTE	RANDOUX	RASE	RASSEL	REGNARD
RICAR	RICHARD	RICHART	ROUGÉ	ROUGER	ROUGET
SARCY	SCULFORT	SEGARD	SEGART	SEULFORT	SOUFFLET
SOUFLET	SOULFORT	ST AUBERT	STIEVENARD		

TRANCHANT	TRENCHANT	TRINCHANT	TROUILLET	TROUILLIES
VACQ	VALET	VALLÉ	VALLET	VALLET
WALLET	WARGNY	WARNY	WAXIN	WIBAIL

* * *

Noms des curés ou des pasteurs

CANEVAS, D'HERLEMONT, BUCHE, PAYOIS, d'ATH

Noms de Mayeurs

DERAMPE, DERAMPS

Noms des Échevins

PESIERE, HAULCOEUR, FONTAINE, AVOISNE, BOUCHER, DUPONT, HAUTTECOEUR, VALLET, RANDOUX
LEMOISNE, LEMPEREUR, RICHART, RANDOUT, Le MOISNE, LEMPREUR, BOUCHE, LEMPEREURE, LEMPEREUX,
POLY

Noms des Châtelains

Du BARLET, De RANS, de BLONDEL

* * * *
*